



Nouakchott, le: 19 MAR 2024 في انواكشوط،

Numéro _____ رقم
A.R.M.P/Pr 046/24 س.ت.ص.ع

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

الرئيسة

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 19 mars 2024, sur le recours introduit par MCTP contre les critères de qualification technique du DAO N°14/CPMP/MA/DAR/2024 du marché relatif à la « *fourniture et à l'installation du matériel de clôture barbelé en deux lots distincts au Hodh Charghi* » :

- Dit fondé le recours ;
- Ordonne la révision du critère de qualification relatif au volume du marché similaire de manière qui ne soit pas disproportionnée par rapport aux travaux à exécuter pour chaque lot ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.arp.mr.

Khadija BOUKA

